



## LAUSANNE

## Du basket sur la Place Centrale

Douze des meilleures équipes du FIBA 3x3 World Tour et certains des meilleurs dunkers du monde offriront un spectacle sportif et gratuit dans le cadre des Lausanne Masters les 26 et 27 août.

## Ecu d'or

**70** C'est le nombre d'années d'existence du traditionnel Ecu d'or, vendu chaque année par les écoliers du pays. Au bénéfice de la protection des jardins et espaces verts, les écus 2016 seront vendus en Suisse romande du 29 août jusqu'à fin septembre.

## LAUSANNE

## Ouvrier heurté par une voiture

Hier à 11h35, un ouvrier qui effectuait des travaux sur la chaussée à l'avenue de Morges a été heurté par une voiture. Gravement touché aux jambes, le blessé, âgé de 36 ans, a été conduit à l'hôpital.

## VERNIER

## Arrêté avec 100 grammes de «H»

Un Tunisien né en 1986 a été interpellé à Vernier lundi vers 17h. La fouille de l'individu a permis à la police de trouver plus de 100 grammes de haschich, dont une plaque d'un poids de 98,4 grammes.

## Vaud signe une charte éthique

**LAUSANNE** Les collectivités publiques du canton ont paraphé un document pour fixer des règles dans les marchés publics.

Etat et communes vaudoises, patronat, syndicat, architectes, ingénieurs et entreprises générales: tous les acteurs concernés par les marchés publics ont signé hier au Musée olympique, à Lausanne, une charte éthique.

Par leur paraphe, la conseillère d'Etat Nuria Gorrite et les partenaires du secteur vaudois de la construction s'engagent à respecter des règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton.

Concurrence déloyale, travail au noir, procédures lacunaires: la réalisation des infrastructures publiques du canton de Vaud n'échappe guère à ces fléaux. Les acteurs de la construction exigent davantage d'éthique et le prouvent. Après le Forum sur les marchés publics organisé à Lausanne-Beaulieu en août 2015 par le Département des infrastructures et des ressources humaines et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, avec plus de 300 participants, les principaux partenaires ont planché sur l'élaboration d'une charte éthique. Il s'agit de l'Etat de Vaud, l'Union et l'Association des communes vaudoises (UCV et AdCV), la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA Vaud), l'Union patronale des ingénieurs et architectes Vaudois (Upiav), l'Intergroupe des Associations d'architectes Vaud (InterAssAr), la Fédération vaudoise des entrepreneurs, le syndicat Unia Vaud, ainsi que la fédération des entreprises générales Développement Suisse.



La charte offre la garantie que nos logements, nos bureaux, nos routes seront bâtis de manière exemplaire. COMMONS WIKIMEDIA

## Fruit d'une année de réunions et de discussions

Ce texte est le fruit d'une année de réunions et de discussions, dans lesquelles les propositions de chaque intervenant ont été prises en compte. Le travail a été coordonné par Annie Admane, rédactrice en chef du magazine «Bâtir». Des principes forts nourrissent cet accord: transparence, égalité de traitement, lutte contre le travail au noir et contre le dumping sur les prix. Un cahier explicatif complète la charte et vient préciser les bonnes pratiques pour y par-

venir. Les collectivités publiques s'engagent à «donner le bon départ» en amont du processus de construction d'infrastructures publiques. Fortes de compétences reconnues, elles se doivent de produire des appels d'offres de bonne qualité, basés notamment sur le cadre légal.

Qui obtient le marché et selon quels critères? Concrètement, le prix ne doit pas être le seul élément qui influence la décision d'adjudication. L'offre retenue doit être celle qui représente le meilleur rapport quali-

té/prix. En aval, l'adjudication est expliquée, de manière à ce que les concurrents déçus comprennent pourquoi leur offre n'a pas été retenue, ce qui a pour effet de limiter les recours tout en augmentant leurs chances de succès pour les marchés futurs. De leur côté, les soumissionnaires s'engagent sur plusieurs points essentiels, à commencer par déposer des offres crédibles et à respecter, sur le fond et la forme, les exigences des appels d'offres.

## Lutte contre le travail au noir

Un engagement aussi crucial que nécessaire réside dans la lutte contre le travail au noir et les dérives de la sous-traitance. La charte prévoit que toute sous-traitance doit intervenir en accord avec le maître d'ouvrage et que les sous-traitants doivent être annoncés, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger. Les soumissionnaires s'assurent du paiement des charges sociales et du respect des conventions collectives de travail par leurs sous-traitants. Les soumissionnaires s'engagent également par contrat à répondre solidairement des salaires nets dus par les sous-traitants à l'égard de leurs employés. Concrètement, l'emploi de la carte professionnelle, permettant un contrôle systématique des ouvriers sur les chantiers, est recommandé dans tous les cas.

Enfin, pour l'ensemble de l'économie du canton, cette charte offre la garantie que nos logements, nos bureaux, nos routes seront construits au juste prix, dans les règles de l'art, sans limer sur la qualité ni sur les conditions de travail, en un mot bâtis de manière exemplaire. **ATS**

## ÉDUCATION

## Genève peine à scolariser les migrants

Le canton de Genève, comme d'autres, doit faire face à une arrivée extraordinaire de migrants mineurs non accompagnés. Ce phénomène, amorcé il y a une année, n'est pas sans poser de problèmes au Département de l'instruction publique (DIP).

L'accueil de migrants mineurs est un défi pour cette rentrée scolaire, a relevé hier Anne Emery-Torracinta. Environ 85% de ces jeunes vont devoir rester en Suisse, mais ils sont souvent peu alphabétisés, a ajouté la conseillère d'Etat. L'école est concernée au premier chef pour intégrer ces adolescents, mais pas seulement. Les jeunes, qui proviennent en majorité d'Afghanistan et d'Erythrée, ont parfois subi des traumatismes et du stress dans leur pays. Ils doivent pouvoir être suivis par des équipes médico-pédagogiques. Une aide doit aussi leur être fournie pour accéder à un apprentissage et l'Etat a l'obligation de veiller à leurs conditions d'existence.

## Dispositif conséquent

Au total, dans le post-obligatoire, 17 classes d'insertion professionnelle sont proposées pour la rentrée 2016, ainsi que 8 classes d'insertion scolaire, et 21 classes d'accueil. Le DIP adaptera les structures en fonction de l'évolution de la situation. Plutôt que d'attendre la

prochaine rentrée scolaire en les laissant inactifs, ces jeunes devraient être scolarisés au fur et à mesure de leur arrivée.

Outre le défi des jeunes migrants, le DIP doit s'occuper, pour cette rentrée, de toujours plus d'élèves. Ce constat est le résultat de la croissance démographique. Problème: les ressources à disposition du DIP n'ont pas changé. Le canton n'a pas de budget, et fonctionne en calquant ses dépenses sur celles de 2015.

## Traque aux économies

Pour offrir une école de qualité à tous, des mesures d'efficacité ont été prises et il a été procédé à des réallocations internes. Grâce à cette politique, des postes supplémentaires ont pu être financés. De nombreux efforts ont été consentis pour «gratter ici ou là», a souligné Mme Emery-Torracinta.

Les économies trouvées ont été réemployées en faveur des élèves. «Nous sommes toutefois arrivés à la limite du système», a averti la conseillère d'Etat. Il n'est pas question d'aller plus loin l'année prochaine, a-t-elle ajouté, car tous les fonds de tiroirs ont été explorés.

Le DIP est une immense machine. Son budget s'élève à environ 2 milliards de francs. Pour la rentrée 2016, l'école genevoise accueille plus de 73 000 élèves, en tout. Elle emploie quelque 6800 enseignants. **ATS**

## GENÈVE

## Ivre, il gare sa voiture pour éviter un contrôle

Hier à 1h15, des policiers ont mis en place un contrôle de circulation dans le quartier de Plainpalais proche du boulevard James-Fazy. Venant de la place de Cornavin, un automobiliste circulait sur le boulevard James-Fazy en direction du pont de la Coulouvrenière.

Voyant qu'un contrôle de circulation était mis en place, le conducteur a immédiatement freiné et a stationné son véhicule. Des agents de police se sont alors immédiatement dirigés vers le véhicule afin de procéder au contrôle.

## Ethylomètre positif

A la vue des policiers, cet homme est sorti rapidement de sa voiture et est parti en courant en direction de la gare de Cornavin. Malgré les injonctions des agents de police de s'arrêter, il a poursuivi son che-

min et a effectué plusieurs centaines de mètres en courant avant d'être finalement interpellé. Les policiers ont constaté que le conducteur, né en 1991 et originaire de Serbie, présentait des signes extérieurs d'ébriété. Soumis à l'éthylomètre, ce dernier s'est révélé positif en indiquant un taux de 1,07‰ d'alcool dans l'haleine.

Appréhendé pour infraction à la Loi sur la circulation routière, il a été conduit à la brigade de sécurité routière. **COM**

## L'exil des journalistes dans les tribunes maintenu

**LAUSANNE** Des journalistes se sont plaints de la place réservée à la presse dans le nouveau Parlement. Le gouvernement leur répond.

Les requêtes et les critiques des journalistes vaudois sont rejetées. Les conditions dans lesquelles ils pourront déployer leurs activités dans le nouveau Parlement correspondent aux besoins de la profession, affirme le conseiller d'Etat Pascal Broulis et le président du Parlement Grégory Devaud.

Dans le premier permis de construire du nouveau Parlement, six places étaient effectivement réservées aux journalistes à l'arrière de la salle,

soulignent le chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis et le président du Grand Conseil Grégory Devaud. Ils répondaient mardi dans une lettre commune aux protestations d'un collectif d'une quarantaine de journalistes du canton, fâchés d'être relégués dans les tribunes.

## Plus de discrétion

Le référendum contre la toiture de l'édifice a eu des incidences sur les dimensions de la salle réduite de 5%. Ces six places ont donc dû être déplacées à la tribune du public. Cette mesure a aussi été dictée par l'impossibilité de garantir «la nécessaire discrétion des discussions entre députés à l'arrière de la salle».

Les séances continueront d'être filmées et leur projection

sur grand écran, ainsi que leur diffusion sur des téléviseurs répartis dans le complexe, seront poursuivies. Ce nouvel aménagement a été approuvé par la Commission de modernisation du Parlement (Comopar). Dans cette configuration, le nouveau Parlement vaudois ne sera nullement une exception. A Genève, à Berne ou en Valais, par exemple, les places réservées aux journalistes sont sises en tribune et non dans la salle parlementaire. «Il n'y a pas d'indice que cette disposition nuise à la qualité de l'information», relèvent les signataires.

## Accès complet

Les journalistes conserveront un accès complet aux élus dans les pas-perdus de l'édifice. L'aménagement de cet espace attenant à la salle et à sa sortie sera parti-

culièrement soigné pour favoriser ces entretiens, assurent MM. Broulis et Devaud. La vision en surplomb «sur la vie dans les rangs parlementaires offrira des perspectives certes différentes par rapport au cantonnement actuel à l'arrière de la salle mais au moins aussi intéressantes». Les possibilités de s'entretenir avec les élus seront équivalentes, voire meilleures, indiquent-ils.

Une quarantaine de journalistes avaient protesté dans une lettre remise au conseiller d'Etat Pascal Broulis le 19 juillet contre leur «exil» dans la tribune du nouveau Parlement vaudois qui sera inauguré le 14 avril 2017. Ils déploieraient notamment n'avoir pas été informés des changements et estiment qu'être éloignés des députés nuit à leur travail. **ATS**

PUBLICITÉ

Visuels autocollants  
  
 L'Atelier de la Lettre  
 patrick Tièche Nyon  
 022 361 73 07  
 atelierdelalettre.ch